

LUXEMBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE UN ENGAGEMENT CONTINU

luxembourg
ma ville · my city · meng stad



LUXEMBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE

UN ENGAGEMENT CONTINU

Les débuts de l'Union européenne, telle que nous la connaissons aujourd'hui, remontent au 9 mai 1950: Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose à l'Allemagne et aux États qui voulaient s'y joindre de soumettre les industries du charbon et de l'acier à une autorité commune.

SCHUMAN, LE «PÈRE DE L'EUROPE»

Robert Schuman est né le 29 juin 1886 à Luxembourg-Clausen, d'un père originaire d'un village lorrain et d'une mère luxembourgeoise. Il grandit dans un quartier peuplé de maraîchers et de brasseurs. Le luxembourgeois est sa langue maternelle, aux écoles primaire et secondaire il apprend l'allemand et le français, langues qu'il a maîtrisées parfaitement et qui lui serviront énormément lorsqu'il s'agira de construire plus tard des ponts entre la France et l'Allemagne.

Le baccalauréat brillamment acquis, Robert Schuman poursuit des études de droit en Allemagne et en France. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Lorraine et l'Alsace retournant dans le giron de la France, il devient citoyen français. Sollicité par des milieux lorrains, il entame, par sens du devoir plutôt que librement, sa carrière politique à la Chambre des députés à Paris. Au début de la Deuxième Guerre mondiale, il est arrêté par la Gestapo, puis mis en résidence surveillée en Allemagne, d'où il s'évade en août 1942 pour entrer dans la clandestinité. Renouant avec la politique, il devient ministre des Finances, en 1946 Président du Conseil (Premier ministre), de juillet 1948 à janvier 1953, il exerce les fonctions de ministre des Affaires étrangères, avant de présider, de 1958 à 1960, l'Assemblée parlementaire européenne à Strasbourg. Les années les plus fructueuses de sa vie qui lui ont permis de faire avancer la cause de l'unité européenne, au centre de son combat. Robert Schuman s'éteint le 4 septembre 1963, dans sa maison à Scy-Chazelles, près de Metz.

Homme imprégné de la culture tant française qu'allemande, marqué par l'expérience douloureuse de deux guerres mondiales vécues aux frontières de deux pays ennemis héréditaires, il a eu l'éminent mérite d'assumer, à une époque où les blessures saignaient toujours, la responsabilité politique pour ce que le professeur René Lejeune a appelé «la seule idée politique féconde du 20^e siècle».

LIEU DE TRAVAIL PROVISOIRE

Le Traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), inspiré par Jean Monnet, a été signé le 18 avril 1951 à Paris par six États, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg. Au-delà de son caractère économique, il était d'abord un projet hautement politique. Le principal objectif était de préserver – enfin – la paix en Europe par la mise en commun des ressources stratégiques du charbon et de l'acier, à la base de la production d'armes, et d'assurer la reconstruction économique de l'Europe après une deuxième guerre mondiale dévastatrice.

Il fallait définir un siège pour les nouvelles institutions de la CECA: Haute Autorité, Assemblée commune, Conseil des ministres, Cour de justice. Les ministres des Affaires étrangères s'avérant incapables pendant des mois de trouver un compromis, le ministre luxembourgeois, Joseph Bech, après une longue nuit de discussions, a proposé que les travaux commencent à Luxembourg. La ville est devenue ainsi «lieu de travail provisoire» de la Haute Autorité, du Conseil et de la Cour de justice, en fait la première capitale européenne. A défaut d'une salle adéquate, l'Assemblée commune a tenu ses sessions dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe à Strasbourg, autre ville symbolique de l'Europe unie.

En 1957 a été signé le Traité de Rome, créant une Communauté économique européenne (CEE) et une Communauté Euratom. Les deux institutions exécutives, la Commission CEE et la Commission Euratom, ont exercé leurs activités à Bruxelles.

D'autres traités ont été négociés par la suite: ils ont à chaque fois élargi les domaines d'activité, renforcé les pouvoirs des institutions de l'Union et modifié les relations de pouvoir entre elles; de nouvelles institutions ont été créées par ailleurs.



SIÈGE DES INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES ET FINANCIÈRES

Au fil des années et des restructurations des institutions, la ville de Luxembourg est devenue le siège définitif des institutions juridictionnelles et financières de l'Union européenne. Elle héberge désormais le Secrétariat général du Parlement européen, une direction générale (Eurostat) et des directions de la Commission européenne, la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour des comptes, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, l'Office des publications ainsi que le Mécanisme européen de stabilité, une institution financière intergouvernementale. Environ 13 000 fonctionnaires et agents y travaillent au service des institutions. Luxembourg partage le titre de capitale européenne avec Bruxelles et Strasbourg. Le Parlement européen tient ses douze sessions plénières mensuelles dans la ville alsacienne, des réunions additionnelles se tiennent à Bruxelles; les commissions et les groupes politiques s'y réunissent également. La capitale belge est par ailleurs le siège du Conseil des ministres, de la Commission ainsi que du Comité économique et social et du Comité des régions. Les chefs d'État ou de gouvernement y délibèrent régulièrement au sein du Conseil européen.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des informations sur la mission et le fonctionnement des diverses institutions, ainsi que sur l'emplacement de leurs sièges et/ou bâtiments administratifs à Luxembourg.



1 L'Hôtel de Ville

Sur la Place Guillaume II – «Knuedler» en luxembourgeois – a été édifié, entre 1830 et 1838, l'Hôtel de Ville de Luxembourg, de style néoclassique. Ici s'est déroulée, le 10 août 1952, la réunion inaugurale de la Haute Autorité de la CECA, institution exécutive, composée de neuf membres issus des six États membres de l'époque et présidée par Jean Monnet. Ce qui permet d'affirmer à juste titre: tout a commencé à Luxembourg. Le 8 septembre 1952, le Conseil des ministres de la CECA s'est réuni, en séance solennelle d'ouverture, dans la même salle, sous la présidence du chancelier allemand Konrad Adenauer, avant de poursuivre ses travaux le lendemain dans les locaux de la Chambre des députés. Faute de salle adéquate à Luxembourg, l'Assemblée parlementaire s'est réunie le 10 septembre, pour la première fois et par la suite, dans la salle plénière du Conseil de l'Europe, sous la présidence du Belge Paul-Henri Spaak, autre père de l'Europe.

2 Le Cercle Cité

La Place d'Armes, achevée en 1671, est également appelée «salon de la ville», dans le langage populaire. La place donne sur le Cercle Cité, bâtiment construit entre 1904 et 1909 et comprenant plusieurs salles de réception. C'est là que s'est tenue, le 10 décembre 1952, la séance d'ouverture solennelle de la Cour de justice. Pendant quelques années, le Cercle a servi de cadre pour les audiences publiques de la Cour, pour des réunions du



Conseil des ministres, voire pour des bals organisés par les collaborateurs des institutions.

3 L'ancien siège de la Haute Autorité

L'ancien bâtiment des Chemins de fer luxembourgeois, place de Metz, a accueilli, à partir d'août 1952, la direction et les services de la Haute Autorité de la CECA, avec Jean Monnet à leur tête. L'institution y a travaillé jusqu'en 1967. En cette année, les institutions exécutives des trois Communautés – CECA, Communauté économique européenne et Euratom – ont été fusionnées en un seul exécutif, l'actuelle Commission européenne installée à Bruxelles. La suppression de la Haute Autorité entraînait une perte substantielle pour Luxembourg. Les négociations sur une compensation ont dégagé les grands principes de la répartition actuelle des sièges des institutions de l'UE entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

4 La Villa Vauban

Alors que le gouvernement luxembourgeois a dû trouver des bureaux pour les juges de la Cour de justice de la CECA, son choix s'est porté sur la Villa Vauban, une villa bourgeoise construite sur les vestiges de l'ancien fort Vauban, portant le nom du célèbre maréchal et ingénieur de Louis XIV. À partir de 1959, la Cour a occupé un bâtiment administratif à proximité de la Grand-Rue. Depuis 1973, elle est installée sur le plateau de Kirchberg, dans le voisinage des autres institutions de l'UE.



5 La Maison de l'Union européenne

La Maison de l'Union européenne abrite la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, le Bureau d'information du Parlement européen et le Centre d'information des institutions européennes à Luxembourg.

Située au cœur de la ville, la Maison offre aux citoyens un accès direct à l'information couvrant l'Union européenne, sous les formes les plus diverses, et les guide dans leurs recherches. Les représentations et les bureaux d'information, installés dans toutes les capitales de l'UE, ont pour mission de décentraliser la politique d'information de leurs institutions, d'être à l'écoute des décideurs politiques, économiques et sociaux, mais surtout des citoyens, et de tenir leurs institutions informées des évolutions les plus récentes dans les pays respectifs.

6 La maison natale de Robert Schuman et le Kirchberg

Le rocher du Bock, vestige du castel «Lucilinburhuc» à l'origine de la ville-forteresse, offre une vue magnifique sur les quartiers du Grund, de Clausen et du Pfaffenthal.

Sur la redoute du rocher du Bock est installé le «parlodrome Robert Schuman» qui fait entendre la voix du «père de l'Europe» en français, allemand et luxembourgeois.

Depuis ce point de vue, nous distinguons e.a. des bâtiments administratifs de la Cour de justice et du Parlement européen ainsi que le Nouveau Centre de conférences sur la hauteur du plateau boisé de Kirchberg. En contrebas, sur la droite, se



blottit, au milieu de la verdure, la maison natale de Robert Schuman, une splendide villa du 19^e siècle. Après le départ des Schuman, la maison a été occupée par d'autres locataires. Le gouvernement luxembourgeois l'a acquise en 1985 pour y installer en 1990 le «Centre d'études et de recherches Robert Schuman».

7 Le Monument Robert Schuman

En 1966, le jour même de l'inauguration solennelle du pont Grande-Duchesse Charlotte, le «pont rouge», un monument en l'honneur de Robert Schuman a été inauguré aux contreforts du pont qui mène vers le quartier de Kirchberg, nouvellement aménagé. Le monument se compose de trois poutrelles en acier qui se terminent en six pointes. Celles-ci symbolisent les six États membres fondateurs de la CECA: Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Luxembourg. L'inscription cite un extrait de la célèbre déclaration du 9 mai 1950: «L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.» La maxime garde toute sa valeur.



8

8 Le Secrétariat général du Parlement européen

Le Parlement européen représente les 500 millions de citoyens de l'Union. Les 751 députés, élus au suffrage universel direct tous les cinq ans, représentent tout l'éventail des opinions couvrant le processus d'unification européenne. Le Parlement européen est désormais législateur à part égale avec le Conseil des ministres dans la très grande majorité des domaines. Il adopte les dépenses du budget de l'Union en partenaire égal du Conseil. À l'instar de tout parlement national, il contrôle le pouvoir exécutif, la Commission européenne, dans le cadre des débats politiques et par des questions parlementaires. Une nouvelle Commission ne peut être désignée sans l'assentiment du Parlement. Par le vote éventuel d'une motion de censure, le Parlement peut contraindre la Commission à la démission. Les sessions plénières se tiennent à Strasbourg et des séances additionnelles à Bruxelles où se réunissent également les commissions parlementaires. Le Secrétariat général développe ses activités à Luxembourg.

9 Les réunions du Conseil

Les réunions du Conseil des ministres de l'Union se tiennent habituellement à Bruxelles; néanmoins, pendant trois mois par an, en avril, juin et octobre, les ministres se réunissent à Luxembourg au Nouveau Centre de conférences. Il existe plusieurs formations du Conseil des ministres, en fonction des sujets abordés: le Conseil «Affaires générales» et le Conseil «Affaires



étrangères», par exemple, réunissent les ministres des Affaires étrangères, le Conseil «Agriculture» ceux de l'agriculture, etc. Le Conseil des ministres arrête, conjointement avec le Parlement européen, la législation, sous forme de règlements ou de directives, et le budget de l'Union. Il élabore la politique étrangère et de sécurité commune, sous le contrôle du Parlement.

Les lignes directrices de la politique de l'Union sont définies par les chefs d'État ou de gouvernement au sein du Conseil européen, qui se réunit en général deux fois par semestre à Bruxelles.

Il ne faut pas confondre le Conseil européen ni le Conseil de l'Union avec le Conseil de l'Europe, avec siège à Strasbourg, qui compte 47 États membres. Fondé en 1949, le Conseil de l'Europe, indépendant de l'Union européenne, a pour objectif de défendre les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit, grâce notamment à la Convention européenne des droits de l'homme.

10 La Commission européenne

La Commission européenne, une institution indépendante des États membres, est le moteur de l'intégration européenne. Les 28 membres de l'institution, issus des 28 États membres, sont au service de l'Union dans son ensemble, et non de leur pays d'origine. La Commission dispose d'un quasi-monopole pour proposer des «lois» européennes, des programmes et des mesures politiques. En tant que pouvoir exécutif, elle met en œuvre les décisions du Parlement européen et du Conseil des ministres



et exécute le budget.

Elle veille au respect du droit de l'Union, au bon fonctionnement du marché unique et au respect des règles de concurrence, conjointement avec la Cour de justice de l'Union européenne. Représentant l'Union européenne au niveau international, elle négocie des accords internationaux, principalement dans les domaines du commerce et de la coopération.

Elle emploie plus de 38 000 fonctionnaires, dont 4 000 sont affectés à Luxembourg. Le bâtiment principal de la Commission à Luxembourg, hébergeant une large partie des services de traduction et des directions techniques, a reçu le nom de Jean Monnet, l'un des pères spirituels de l'Europe. Le bâtiment sera reconstruit.

11 La Cour de Justice de l'Union européenne

La Cour de justice de l'Union européenne, composée de trois juridictions, veille à ce que le droit de l'Union soit interprété et appliqué de manière uniforme dans tous les États membres. Les tribunaux nationaux, appliquant le droit de l'UE, peuvent et les cours suprêmes doivent même s'adresser à la Cour pour lui demander l'interprétation d'une disposition de l'UE. Ils sont liés par l'arrêt de la Cour. À la suite d'un recours de la Commission européenne, c'est aussi la Cour qui constate si un État membre a manqué à ses obligations.

La Cour est compétente pour les questions préjudicielles, le Tribunal e. a. pour les recours en matière de droit de la concurrence, le Tribunal de la fonction publique pour les litiges entre



les institutions de l'UE et leurs agents.

Les 28 juges et les neuf avocats généraux de la Cour de justice, tout comme les 28 juges du Tribunal et les sept juges du Tribunal de la fonction publique, sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des États membres. Leur mandat est de six ans et est renouvelable.

D'ici 2019, le nombre des juges du Tribunal sera progressivement doublé. Les sept postes des juges du Tribunal de la fonction publique et les affaires pendantes seront transférés au Tribunal.

Le bâtiment principal de la Cour, entièrement rénové, a été agrandi par une annexe qui le relie aux deux tours qui abritent les bureaux des traducteurs.

12 La Cour des comptes

La Cour des comptes se compose de 28 membres, un par État membre, nommés pour six ans par le Conseil. La Cour des comptes examine la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de l'Union et s'assure de la bonne gestion financière, les ressources devant être utilisées de manière économique, efficiente et efficace.

La Cour des comptes peut effectuer des visites d'inspection auprès des institutions et organes de l'UE, des autorités nationales gérant des fonds de l'UE, des pays tiers qui bénéficient d'une aide de l'UE, mais aussi auprès des personnes physiques et entreprises profitant de versements du budget de l'UE.

Une fois par an, la Cour des comptes publie son rapport annuel,



dans lequel elle dresse le bilan de son activité de contrôle. Elle peut à tout moment établir des rapports spéciaux sur des activités particulières.

13 La Banque européenne d'investissement

En face de la Cour de justice se trouve le siège de la Banque européenne d'investissement (BEI), créée en 1957 par le traité instituant la Communauté économique européenne. Établissement bancaire de l'Union européenne, la BEI accorde des prêts et garanties à long terme pour financer des investissements destinés à encourager le développement régional, à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne, notamment des petites et moyennes entreprises, à favoriser l'extension des réseaux transeuropéens, ainsi qu'à promouvoir des énergies sûres, durables et renouvelables. Elle soutient également des investissements dans les domaines de la protection de l'environnement, de la santé et de l'éducation.

La BEI se procure l'essentiel des fonds qu'elle prête par des émissions obligataires sur les marchés des capitaux. Elle compte parmi les principaux emprunteurs sur les marchés internationaux. Son excellente notation lui permet de faire bénéficier les promoteurs de projets de ses conditions avantageuses.

Il ne faut pas confondre la BEI avec la Banque centrale européenne, qui a son siège à Francfort-sur-le-Main en Allemagne.



14 Eurostat

Eurostat est l'Office statistique de l'Union européenne; Luxembourg est son lieu de travail. Eurostat a été créé en 1953 pour répondre aux besoins de la CECA. Au fil des ans, sa mission s'est élargie et, lors de l'établissement de la Communauté économique européenne en 1958, Eurostat est devenu une direction générale (DG) de la Commission européenne.

Le rôle d'Eurostat consiste à établir et publier des informations statistiques comparables au niveau européen et à dégager un «langage» statistique commun avec les États membres, pour que des pommes puissent être comparées avec des pommes. Les données de base, collectées par les instituts statistiques nationaux, sont consolidées par Eurostat qui veille à leur comparabilité. Des statistiques fiables et objectives sont indispensables pour les institutions de l'Union, les gouvernements et les décideurs économiques et sociaux pour définir, mettre en œuvre et analyser les politiques européennes et nationales, suivre l'évolution de l'union économique et monétaire.

Des séries entières de statistiques sont disponibles gratuitement sur le site Internet d'Eurostat.

15 L'office des publications de l'Union européenne

L'Office des publications est la maison d'édition des institutions, agences et organes de l'Union européenne. Pour faciliter l'expédition des publications, le siège de l'Office ne se trouve pas au plateau de Kirchberg, mais en face de la gare centrale de



16

Luxembourg et à proximité des Postes et télécommunications. L'Office produit quotidiennement – en 24 langues, phénomène unique dans le monde de l'édition – le Journal officiel de l'Union européenne, contenant toute nouvelle législation de l'Union ainsi que des avis et informations des institutions. Il édite ou coédite des publications dans le contexte des activités de communication des institutions.

L'Office des publications propose en outre plusieurs services sur Internet qui permettent d'accéder gratuitement aux traités, à la législation en vigueur et à la jurisprudence de la Cour de justice (EUR-Lex), à des informations sur les publications de l'Union européenne (EU Bookshop), les marchés publics (TED) et les activités de recherche et développement (Cordis).

16 L'École européenne

La première École européenne a été créée à Luxembourg, en octobre 1953, quatorze autres ont vu le jour dans sept pays de l'Union, dont une deuxième au Grand-Duché. Celle de Luxembourg demeure toujours l'une des plus grandes écoles.

Les Écoles européennes ont pour vocation de dispenser un enseignement multilingue, multiculturel et multiconfessionnel aux 21 000 élèves de la maternelle, du primaire et du secondaire. L'admission n'est pas uniquement réservée aux enfants de fonctionnaires des institutions européennes. On compte également parmi les élèves des enfants dont les parents travaillent, par exemple, dans des représentations diplomatiques ou des sociétés internationales.



L'UNION EUROPÉENNE À LUXEMBOURG

Le Secrétariat général du Parlement européen

2, rue Alcide De Gasperi
L-2929 Luxembourg
europarl.europa.eu

Le Conseil

Réunions en avril, juin et octobre
4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
consilium.europa.eu/fr/home

La Commission européenne

ec.europa.eu

Eurostat

Bâtiment Joseph Bech
5, rue Alphonse Weicker
L-2920 Luxembourg
ec.europa.eu/eurostat/help/new-eurostat-website

Diverses directions:

Traduction, finances, santé, informatique, administration...
Bâtiment Jean Monnet
Rue Albert Wehrer
L-2920 Luxembourg

La Cour de justice de l'Union européenne

45, boulevard Konrad Adenauer
L-2925 Luxembourg
curia.europa.eu

La Cour des comptes

12, rue Alcide De Gasperi
L-1615 Luxembourg
eca.europa.eu

La Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
eib.org

Le Fonds européen d'investissement

96, boulevard Konrad Adenauer
37B, avenue J.F. Kennedy
L-2968 Luxembourg
eif.org

L'Office des publications de l'Union européenne

2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
publications.europa.eu/fr

La Maison de l'Union européenne

7, rue du Marché-aux-Herbes
L-2920 Luxembourg
ec.europa.eu/luxembourg/index_fr.htm

Le Mécanisme européen de stabilité

Institution financière intergouvernementale
6A, boulevard de la Foire internationale
L-1347 Luxembourg
esm.europa.eu

L'École européenne

23, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg
euroschoollu



Weimerskirch

Limpertsberg

Centre

Kirchbierchen

Pfaffenthal

Grund

Gare

Bonney





- 1 Hôtel de Ville
- 2 Cercle Cité
- 3 Ancien siège de la Haute Autorité
- 4 Villa Vauban
- 5 Maison de l'Union européenne
- 6 Maison natale de Robert Schuman
- 7 Monument Robert Schuman
- 8 Secrétariat général du Parlement européen
- 9 Réunions du Conseil
- 10 Commission européenne
- 11 Cour de justice de l'Union européenne
- 12 Cour des comptes
- 13 Banque européenne d'investissement
- 14 Eurostat
- 15 Office des publications de l'Union européenne
- 16 Ecole européenne

0 100 200 300 400 500 m



VISITEZ LUXEMBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE

VISITES SANS GUIDE

À l'aide du plan et de la brochure, le visiteur pourra s'orienter et composer son circuit de visite à sa guise.

TOURS GUIDÉS AVEC UN GUIDE OFFICIEL DU LUXEMBOURG CITY TOURIST OFFICE

Sur demande du client, le Luxembourg City Tourist Office organise des visites guidées commentées avec des guides officiels plurilingues.

Réservations:

Luxembourg City Tourist Office
30, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg
Tél.: (+352) 47 96 27 09
guides@lcto.lu
www.lcto.lu

Tarif & infos:

www.lcto.lu

Pour obtenir des informations sur l'architecture des divers bâtiments implantés au plateau de Kirchberg, nous vous conseillons de vous procurer auprès du Luxembourg City Tourist Office la brochure gratuite «Architecture et art dans l'espace public au Kirchberg, Luxembourg».

Impressum

Éditeur: Luxembourg City Tourist Office a.s.b.l.

Numéro de TVA LU15621823, R.C.S. Luxembourg F754

En partenariat avec la Maison de l'Union européenne à Luxembourg

Layout: binsfeld

Texte: Fons Theis

Traduction: Commission européenne

Photos: Christof Weber, Cathy Giorgetti/LCTO

Impression: Imprimerie Centrale, 7.000 ex., 12/2015



luxembourg
city tourist office

B.P. 181
L-2011 Luxembourg
30, place Guillaume II
L-1648 Luxembourg
www.lcto.lu



7, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg